

Assistance humaine dans le cadre de l'aménagement aux examens et concours : les secrétaires lecteurs et scripteurs

Si l'on analyse les statistiques nationales du ministère de l'agriculture en ce qui concerne les compensations mises en place pour l'aménagement aux examens des apprenants en situation de handicap, en 2012, on constate que le « 1/3 temps » ou temps majoré, représente **77 %** des demandes. Le deuxième type d'aménagement le plus demandé (**12,5 %**) est le secrétariat pour les épreuves écrites, orales et pratiques. Le recrutement de **849 secrétaires** a été nécessaire en 2012 pour faire face à ces demandes de compensation pour tous les examens et concours de l'enseignement agricole public et privé. Ces demandes de secrétariat sont en constante augmentation.

Les compensations

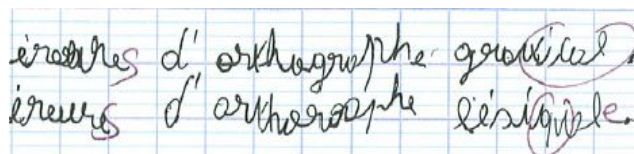
Pour les apprenants elles sont indispensables, lorsqu'il s'agit de suppléer à des difficultés comme :

- **l'écriture** (dysgraphie, dyspraxie). La trace écrite est peu lisible et demande un coût cognitif très important au détriment d'autres activités intellectuelles ;

Au sommaire de ce numéro

- les secrétaires lecteurs et scripteurs
- Les actions de formation en 2013
- Veille : biblio, sites web...

- **l'orthographe** (presque tous les troubles dys sont concernés, particulièrement les dysorthographiques). Toutes les épreuves qui prennent en compte l'orthographe (et la présentation) sont pénalisantes pour les dys qui se voient, par exemple, notés sur 16 au lieu de 20 (Cf. Info réseau dys n° 10, le DNB).



Par ailleurs, les notifications MDPH qui sont accordées pour l'utilisation de logiciels correcteurs orthographiques, sont rarement acceptées par les centres des examens du ministère de l'agriculture, si le référentiel du diplôme mentionne qu'il y a une prise en compte de l'orthographe. Par conséquent, les jeunes qui ont été habitués à cette compensation dans le cadre de leur formation se trouvent démunis. C'était aussi le cas à l'Education nationale, jusqu'en 2011, mais suite à la saisie du [défenseur des](#)

[enfants](#) par une association de dys¹, les correcteurs orthographiques sont désormais acceptés pour tous les examens sauf pour le DNB, diplôme pour lequel il y a une dictée adaptée .

- **La réception et l'expression du langage** (dysphasie). Les aides humaines autorisées pour assurer ce secrétariat doivent être des personnes avec lesquelles les apprenants ont l'habitude de communiquer. Dans certains cas il peut même s'agir d'enseignants spécialisés ou d'orthophonistes. Les assistants de vie scolaire individualisés (AVSI) de l'élève dysphasique peuvent aussi être recrutés comme secrétaires lors des examens, ce qui ne doit pas être le cas pour les autres types de handicap (sauf pour l'autisme et les handicaps mentaux) pour éviter toute forme de connivence.

- **L'exécution des gestes.** Pour les diplômes éducation nationale, les candidats dyspraxiques comme ceux souffrants de handicaps moteurs, se voient proposer une autre forme d'évaluation que la manipulation ou la réalisation pratique quand ils sont dans l'impossibilité de l'exécuter. Ces évaluations sont souvent remplacées par un oral ou un écrit ([INSHEA-Biblio](#)). Au ministère de l'agriculture, l'aide humaine n'est pas proposée comme aménagement pour les épreuves pratiques.

Quel est le rôle des secrétaires ?

- Le **secrétaire lecteur** a pour mission de lire l'énoncé du sujet et les consignes sans commentaire, ni explication (autrement dit sans reformulation). Il peut être sollicité par le candidat, à tout moment de l'épreuve pour lire des textes.

- Le **secrétaire scripteur** a pour mission d'écrire sous la dictée du candidat sans aucune correction de syntaxe, de grammaire ou de vocabulaire. Pour les diplômes de l'éducation nationale, l'aide humaine peut aussi avoir comme mission la lecture des consignes et la reformulation des termes du sujet en début d'épreuve. Cet aménagement n'est généralement accordé qu'aux candidats dysphasiques.

Quelles compétences pour être secrétaire ?

A l'Education nationale², dans le second degré comme dans l'enseignement supérieur, l'autorité administrative organisatrice s'assure, en fonction de l'examen ou du concours, que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen ou du concours. Si la technicité de l'épreuve l'exige, le secrétaire peut être un enseignant de la discipline faisant l'objet de l'épreuve. Sur ce point, La HALDE précise dans son rapport publié au

¹<http://www.apedys.org/dyslexie/article.php?sid=1146>

²http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58803

journal officiel, que la personne qui assiste un candidat handicapé lors d'une épreuve doit, en priorité, être un(e) enseignant(e) de la discipline concernée, ou, à défaut, un(e) secrétaire ayant un niveau adéquat dans cette discipline³. [L'Université de Metz](http://www.univ-metz.fr)

propose une charte pour le recrutement des secrétaires d'examens, qui précise les compétences et le niveau nécessaires pour assurer cette fonction :

- Sens du contact, du respect
 - neutralité absolue pendant les épreuves
 - Ponctualité, disponibilité, sérieux
 - Avoir une écriture aisément compréhensible et maîtriser impérativement l'orthographe française
 - Tendre à l'exhaustivité
- Niveau requis :

- de préférence à partir du niveau master, le cas échéant avec connaissances spécifiques dans la matière de l'examen (langues, discipline scientifiques...)

Dans tous les cas (type de handicap ou niveau d'étude), les liens familiaux ou la position professionnelle des secrétaires par rapport au candidat ne doivent pas être de nature à compromettre leur neutralité.

Qui recrute les secrétaires ?

En 2007, le réseau dys de l'enseignement agricole, en lien avec le service des examens de la DGER, a réalisé une fiche technique sur ce point. Elle est accessible

³http://www.dysphasie.org/index.php?Itemid=4&id=202&option=com_content&task=view

sur la plateforme dys (bibliothèque/fiches techniques). Elle précise que c'est le chef d'établissement du candidat qui désigne les personnes capables d'assumer ces fonctions.

Actions de formation nationales, régionales et sur site

Réalisées au 1^{er} trimestre 2013

- Les aménagements pour les DYS dans le cadre du DNB, PNF Enfa, 4 février, L. Branciard
- Les troubles dys, LPA THURE, 8 février, . P. Da Silva
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages » (PRF Champagne-Ardenne), Legta Troyes ST-Pouange 7- 8 mars. L. Duret, O. Fourneau
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages », Appel à projet PACA, Lycée d'Aix Valabre, 14-15 mars, L. Branciard, A. Taussat
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages » (PRF Bretagne), Rennes, 20-21 mars. P. Da Silva, N. Lefranc,
- Sensibilisation sur les troubles dys, Formation des CPE, Brioude 27 mars, A. Taussat
- « Professionnaliser les équipes éducatives sur la prise en charge des apprenants dys dans les établissements », PNF, ENFA 24-28 mars L. Branciard
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages » (PRF Centre), Châteauroux 5-6 avril, P. Da Silva,

Actions programmées en 2013

- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages » LPA de Brettes les Pins, 17-18 juin. P. Da Silva
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages », Legta Auxerre, 24-25 juin. L. Duret
- « Prise en charge pédagogique des troubles dys », Montreuil Bellay, 1 juillet, N. Lefranc
- « Prise en charge des troubles du langage et des apprentissages », Appel à projet PACA, Legta Antibes, 1-2 juillet L. Duret, L. Branciard
- « Sensibilisation sur les troubles du langage et des apprentissages », Appel à projet PACA, Legta Hyères, 2 juillet L. Branciard
- « Sensibilisation sur les troubles du langage et des apprentissages », Appel à projet PACA, Legta d'Orange, 2 juillet, P. Berger
- « Sensibilisation sur les troubles du langage et des apprentissages », LPA Tournus, 4 juillet P. Berger
- « Sensibilisation sur les troubles du langage et des apprentissages », Lycée d'Auzeville, 2 sept. L. Branciard
- « Sensibilisation sur les troubles du langage et des apprentissages », Appel à projet PACA, Legta Aix Valabre, 7 octobre, P. Berger
- « Retour d'Expériences sur les actions mise en place dans les établissements de la

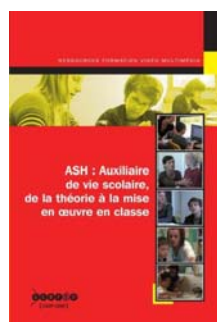
région Bretagne (PRF Bretagne), 10 octobre, N. Lefranc

- « Sensibilisation sur les troubles du langage et des apprentissages », Formation des Directeurs, Eduter, 10 oct L. Branciard
 - « Sensibilisation sur les troubles du langage et des apprentissages », Appel à projet PACA, Legta de Marseille, 11 octobre
- D'autres actions sont en cours de programmation**

Des ressources sur les troubles des apprentissages :

Ouvrages, revues, DVD

- **ASH : Auxiliaire de vie scolaire, de la théorie à la mise en œuvre**



Ce DVD présente 5 situations de scolarisation d'élèves à besoins particuliers, de la maternelle au collège, et met l'accent sur les « gestes » professionnels les plus adaptés. Le livret de 40

pages apporte un éclairage sur chacun des films et donne des pistes d'exploitation de ces documents.

CRDP Toulouse, 2013 Prix : 19 €

Librairies des CRDP et CDDP
En ligne sur www.sceren.com

- **Construction et utilisation du nombre Outils d'aide pour les élèves en difficulté d'apprentissage**

De Virginie Daffaure et Nolwenn Guedin
Editions Solal, collection « Tests et matériels en orthophonie »,

Cet ouvrage propose de nombreux outils de rééducation pour rendre l'accès à la construction et à l'utilisation du nombre plus facile. Il a été conçu pour répondre aux troubles du traitement du nombre et du calcul associés à une dyspraxie, mais il peut également convenir à des élèves en

difficulté dans l'apprentissage des mathématiques. L'ouvrage est accompagné du matériel nécessaire pour réaliser les activités (planches à découper). Il offre un support pratique et complet à tous les professionnels impliqués dans la rééducation et l'enseignement des mathématiques : orthophonistes, ergothérapeutes, neuropsychologues, éducateurs et enseignants.

En ligne

■ **MAAF, DGER, Inspection de l'enseignement agricole, rapport 2011-2012: les dys : prise en charge dans l'enseignement agricole, H. Carpentier, N. Flipo**

Cette étude répond à une lettre de commande de septembre 2011 de la Directrice générale de l'enseignement et de la recherche à l'inspection de l'enseignement agricole. Elle présente une définition des différents troubles cognitifs et décrit les difficultés dans les apprentissages qu'ils engendrent. Ce rapport aborde ensuite un état des lieux de la prise en charge des apprenants dys dans les établissements de l'EA et se termine par des préconisations.

■ **Univers'Emploi, Guide à destination des référent(e)s professionnel(le)s pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap**

Kit de formation, INSHEA, 2013-03-21

Une méthodologie d'accompagnement des étudiants en situation de handicap conjuguant efficacement réussite universitaire et accès à l'emploi : présentation des résultats de la recherche en France et dans des pays européens.

<http://universemploi.inshea.fr/>

■ **Accueil enfants handicapés**

Document de travail, Série statistiques, n° 177, mars 2013

Enquête réalisée au cours de l'année 2010 par la DRESS (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) auprès de toutes les structures médico-

sociales accueillant des jeunes handicapés : IME, CAMSP, CMPP, SESSAD, ITEP, IEM. Son objectif est de décrire leur activité, les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des personnes qui y sont accueillies, et d'en suivre les évolutions : un panorama en 300 pages.

<http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/seriestat177.pdf>

■ **C'est pas sorcier : les troubles dys, juin 2012**

en ligne sur le site du Collège professeur Marcel Dargent à Lyon

<http://college.dargent.free.fr/spip.php?article4>

■ **Manuels scolaires numériques en ligne**

Fondé en septembre 2009 par d'anciens professeurs, **Lelivrescolaire.fr** met en ligne des manuels scolaires numériques gratuits (16 manuels de niveau collège).

Pour chaque classe de la 6e à la 3e, quatre matières sont disponibles : anglais, français, histoire-géographie et maths. Chaque ouvrage est gratuitement feuilletable sur le site Internet de l'éditeur, qui comprend aussi une partie interactive accessible après inscription.

Pour l'élève

- Des centaines d'exercices interactifs réalisables en ligne,
- Tous les cours disponibles en ligne pour réviser,
- Des sujets de brevet corrigés pour se préparer.

Le contenu éditorial, réalisé par une communauté de 1000 enseignants, est placé sous licence libre (CC-BY-SA). D'ici à quelques semaines, ces ouvrages seront consultables sur tablettes et smartphones, via des applications à paraître

<http://lelivrescolaire.fr/>

Directeur de publication, Michel BASCLE
Directeur de l'Enfa
Rédaction Laetitia Branciard animatrice du Réseau & du GAP « Dys »
Plateforme dys : <http://dys.enfa.fr>